

Pipe-line de la vallée du Mackenzie

autochtones. Dans le cadre de la convention de la baie James, diverses institutions ont été créées à des fins gouvernementales et de développement et ce sont les Indiens et les Inuits qui en sont responsables. Les Indiens et les Inuit de la baie James doivent avoir des représentants au sein des organismes gouvernementaux responsables de questions clés comme l'utilisation des terres, la protection de l'environnement et la gestion de la faune.

Le gouvernement n'est pas tenu de suivre un modèle particulier pour permettre aux autochtones de se gouverner eux-mêmes, mais il s'est engagé à les faire participer efficacement. C'est là un élément essentiel et central dans notre façon de satisfaire les revendications territoriales dans le Nord, tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest.

Comme le rapport Berger insiste sur l'importance des revendications des autochtones, il serait peut-être utile que je résume les diverses revendications émanant du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Au Yukon, des représentants du conseil des Indiens du Yukon et des administrations fédérales et territoriales ont mis au point un mode de planification conjointe prévoyant un cadre nouveau et efficace de discussions et de négociations et servant à également à informer au fur et à mesure tous les habitants du Yukon sur le règlement des revendications. C'est le conseil de planification du Yukon qui en est responsable et cet organisme a fait accepter les objectifs de développement et créé plusieurs groupes de travail pour examiner la question et proposer des solutions mutuellement acceptables. Si les choses progressent à ce rythme, un accord de principe pourrait intervenir d'ici la fin de l'année.

● (1440)

Les Inuit des Territoires du Nord-Ouest représentés par l'association Inuit Tapirisat of Canada ont fait valoir leur point de vue dans un document intitulé «Nunavut» soumis en février 1976 sur le règlement de leurs revendications territoriales. Des réunions d'information ont eu lieu avant septembre l'an dernier, et les représentants Inuit y ont décidé de consulter à nouveau leurs collectivités au sujet de ces revendications. Le gouvernement espère recevoir une nouvelle proposition au cours de l'année.

Le Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest représentant les Dénés a fait des propositions au gouvernement en octobre dernier. En autres choses, la Fraternité propose d'établir un territoire indien dans la vallée du Mackenzie. Plusieurs rencontres avec la Fraternité ont eu lieu depuis ce temps en vue de préciser certains éléments de la position déné, dont la création d'un territoire indien. Ces questions se sont révélées très complexes et touchent de très près l'avenir politique des Territoires du Nord-Ouest.

L'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest a rédigé un document de travail sur ses revendications territoriales dans la vallée du Mackenzie, document qui a été soumis aux collectivités autochtones de la région. L'Association a indiqué qu'elle présenterait ses réclamations au gouvernement le 1^{er} juillet.

Enfin, je viens tout juste de recevoir les propositions du comité d'étude des droits des autochtones, connu sous le sigle CEDA, qui représente 2,000 Inuit habitant le delta du Mackenzie. Ce comité s'intéresse particulièrement à l'accroissement démographique et à l'exploitation des ressources de la

région et a souhaité qu'un accord de principe intervienne avant qu'une décision soit prise concernant le pipe-line du Nord. Au cours des prochains mois, nous étudierons ces propositions et en discuterons avec leurs auteurs.

Ces diverses propositions soumises par les autochtones résultent de recherches et d'études sur les revendications que le gouvernement fédéral a financées lui-même par l'intermédiaire de notre ministère. Depuis 1972, près de 7 millions de dollars ont été versés aux associations autochtones du Nord, dont 1.6 million aux Indiens du Yukon, 1.7 million aux Indiens et Métis de la vallée du Mackenzie et 3.3 millions aux Inuit.

Les responsabilités politiques, les avantages économiques et sociaux ainsi que les ententes de travail pratiques que les différents groupes d'autochtones parviennent à obtenir par le biais de revendications juridiques patiemment négociées doivent être incorporés dans une loi de mesure habilitante, incluant par-dessus tout des dispositions spéciales de la part du Parlement fédéral. Cette procédure a été envisagée au départ dans la politique du gouvernement concernant les revendications collectives telle qu'énoncée en août 1973.

Elle a pour but de donner une définition précise, un effet durable et la pleine protection de la loi canadienne aux droits et aux intérêts des Indiens et des Inuit du pays. L'objectif fondamental du gouvernement à cet égard n'est pas de restreindre ou de diminuer les moyens par lesquels les autochtones expriment leur identité et leur culture mais bien de les conserver. C'est également en vue de promouvoir leur autodétermination au sein de la société canadienne dans la mesure où les circonstances actuelles le permettent. Le juge Berger affirme dans son rapport que la question de l'auto-détermination des autochtones du Nord lui paraît cruciale et il en cite plusieurs aspects dont j'ai moi-même parlé tout à l'heure. Dans le cadre de notre politique actuelle vis-à-vis des Indiens et du Nord canadien, nous voulons à donner aux collectivités autochtones de meilleures perspectives d'autodétermination politique et d'autosuffisance économique. Les deux vont de pair.

Le rapport Berger se penche assez longuement sur l'économie des autochtones de la vallée du Mackenzie et en particulier sur les activités traditionnelles de la chasse, de la pêche et du piégeage. Je suis en grande partie d'accord avec ses idées quand il nous explique à quel point ces activités sont essentielles pour les autochtones ainsi que quand il aborde les questions qui s'y rapportent comme, par exemple, l'utilisation des terres et la protection de l'environnement.

Le rapport met également beaucoup l'accent sur la nécessité de diversifier l'économie des Territoires du Nord-Ouest. Il suggère que l'on mise davantage sur la modernisation des méthodes utilisées dans le cadre des activités autochtones, que l'on encourage les petites industries et qu'on fasse des efforts de promotion du tourisme. Ce sont d'ailleurs des solutions qui ont déjà été envisagées à plusieurs reprises et qui ont été mises à l'essai par les autorités fédérales et territoriales mais pas toujours avec beaucoup de succès.

Loin de les abandonner à l'avenir, je pense au contraire que nous devons redoubler d'efforts, faire preuve de plus d'esprit d'innovation et essayer de nous concilier toutes les parties concernées. Il va sans dire que les différents secteurs de l'économie plutôt fragile des Territoires du Nord-Ouest sont étroitement interdépendants, qu'ils soient placés sous le contrôle du gouvernement, de l'entreprise privée ou des différents